

		République Française
		Département de l'Hérault – Arrondissement de Lodève
		Extrait du registre des délibérations
		<b>Communauté de communes du Clermontais</b>
Date de la convocation	6 mars 2017	Séance du : 15 mars 2017
		L'An Deux Mille dix-sept, le quinze mars à 18 heures, le Conseil <i>Communautaire</i> , dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle de réunion du Centre aquatique à CLERMONT L'HERAULT, sous la présidence de Monsieur le <i>Président</i> , Jean-Claude LACROIX
	<u>Votes : 42</u>	
Présents : 35	Pour : 42	
Absents : 3	Contre : 0	
Représentés : 7	Abstention : 0	

Etaient présents : M. Olivier BERNARDI (Aspiran), M. Henri JURQUET (Brignac), M. Denis MALLET (Cabrières), M. Claude REVEL (Canet), Mme. Maryse FABRE (Canet), Mme Bénédicte BENARD (Canet), M. Michel SABATIER (Canet), M. Jean-Claude LACROIX (Ceyras), Mme Berthe BARRE (Ceyras), M. Salvador RUIZ (Clermont l'Hérault), M. Jean GARCIA (Clermont l'Hérault), M. Bernard BARON (Clermont l'Hérault), Mme Micaela MARTINEZ-ROQUES (Clermont l'Hérault), Mme Yolande PRULHIÈRE (Clermont l'Hérault), Mme Elisabeth BLANQUET (Clermont l'Hérault), Mme Arielle GREGOIRE (Clermont l'Hérault), Mme Laure ROBERT (Clermont l'Hérault), Mme Marie PASSIEUX (Clermont l'Hérault), M. Olivier BRUN (Fontès), M. Philippe VENTRE (Lacoste), M. Alain BLANQUER (Lieurancabrières), M. Daniel VIALA (Mérifons), M. Serge DIDELET (Mourèze), M. Francis BARDEAU (Nébian), Mme Sylvie MALMON (Nébian), M. Bernard COSTE (Octon), M. Claude VALERO (Paulhan), Mme Audrey GUERIN (Paulhan), M. Bertrand ALEIX (Paulhan), Mme Mylène BOUISSON (Paulhan), M. Laurent DUPONT (Paulhan), M. Joseph RODRIGUEZ (Saint Félix de Lodez), M. Jean COSTES (Salasc), M. Christian RIGAUD (Usclas d'Hérault), M. Eric VIDAL (Villeneuvevette).

Absents représentés : Mme Françoise REVERTE (Aspiran) représentée par M. Olivier BERNARDI (Aspiran), M. Marc FAVIER (Canet) représenté par M. Claude REVEL (Canet), M. Laurent DÔ (Clermont l'Hérault) représenté par Mme Arielle GREGOIRE (Clermont l'Hérault), Mme Sophie OLLIER (Clermont l'Hérault) représentée par M. Salvador RUIZ (Clermont l'Hérault), M. Yvan PONCE (Clermont l'Hérault) représenté par Mme Laure ROBERT (Clermont l'Hérault), M. Georges GASC (Paulhan) représenté par M. Bertrand ALEIX (Paulhan), M. Gérald VALENTINI (Valmascle) représenté par M. Claude VALERO (Paulhan),

Absents : M. Bernard FABREGUETTES (Clermont l'Hérault), M. Alain SOULAYROL (Liausson), M. Christian BILHAC (Péret),

### **Objet : Annulation de la délibération n°2017.02.01.06 du 1er février 2017 relative à la création d'un emploi d'ingénieur principal non titulaire à temps complet**

Monsieur le Président rappelle aux membres du conseil communautaire que par délibération du Conseil Communautaire en date du 1<sup>er</sup> février 2017, le conseil communautaire a décidé la création d'un emploi d'ingénieur principal non titulaire à temps complet pour un poste de chargé de mission « eau et environnement ».

Il précise en outre que la mission correspondant à cet emploi porte sur le suivi de l'étude portant sur le transfert en lien avec les partenaires ainsi que la structuration du futur service « Eau et Assainissement » et doit s'achever au 31 décembre 2017.

Considérant les observations formulées par la sous-préfecture de Lodève dans le cadre du contrôle de légalité, la délibération susvisée n'est pas conforme aux dispositions législatives en vigueur selon lesquelles les emplois permanents des Collectivités territoriales sont occupés par des fonctionnaires, sauf dérogation prévue par une disposition législative et qu'en vertu du caractère temporaire de la mission de l'emploi, le fondement de l'article 3-3-2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 n'est pas applicable au poste.

Le Président propose à l'assemblée de rapporter la délibération n°2017.02.01.06 du 1er février 2017.

Monsieur le Président soumet ce point au vote.

Le Conseil Communautaire, ouï l'exposé de Monsieur le Président, et après en avoir délibéré.

**A L'UNANIMITE,**

**RAPPORTE** la délibération n°2017.02.01.06 du conseil communautaire de la Communauté de communes du Clermontais du 1<sup>er</sup> février 2017

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté  
de communes du Clermontais,

The image shows a handwritten signature in black ink over a blue circular official stamp. The stamp contains the text 'COMMUNAUTÉ de COMMUNES du CLERMONTAIS' around the top and 'HÉRAULT' at the bottom, with a central emblem depicting a figure holding a staff and a star.

Jean-Claude LACROIX

Accusé de réception en préfecture  
034-243400355-20170317-2017-03-15-01-DE  
Date de télétransmission : 17/03/2017  
Date de réception préfecture : 17/03/2017